

DECISION DU PRESIDENT N° DECCP_2024_041

Printemps du Livre de Montaigu 2024 – Remboursement des frais de transport

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DELTDMC_22_209 en date du 14 novembre 2022 validant le règlement du Printemps du Livre,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération verse, sur la base du prix d'un billet SNCF aller-retour en seconde classe et des frais réels de taxi, les frais de transport des auteurs venus participer à la manifestation « Le Printemps du Livre » qui s'est déroulée du 19 au 21 avril 2024 à Montaigu-Vendée, tels que présentés ci-dessous :

Auteurs	Provenance	Frais remboursés
ROUVIER Sophie	Angers	82,00 €
POUPARD Jean-Charles	Angoulême	153,00 €
BARBEREAU yoann	Paris	55,00 €
COHEN Michael	Paris	76,50 €
SANSEY Gérard	Soulac	146,00 €
ADRIANSEN Sophie	Vannes	93,50 €
PONTE Carene	Amiens	273,40 €
AUGEREAU David DAV	Bordeaux	139,00 €
HUCHEDÉ Anne (Laure Manel)	Le Mans	105,00 €
BENETEAU Benjamin	Cholet	31,00 €
LAMBERT Fabien	Nantes	40,00 €
ROY Claude (Pierre Gemme)	Dole	223,45 €
RETUREAU Hervé	Angers	82,00 €
NAULLEAU Anthony	Nantes	40,00 €
GIRAUD Delphine	Niort	52,00 €
DELCROIX Angelina	Luçon	68,00 €
LONGE Christopher	Paris	147,00 €

ARTICLE 2

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 24/05/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

